

Commune d'AMBLAINVILLE

Programme d'opération
Maîtrise d'œuvre liée aux travaux
d'aménagements sécuritaires dans la rue de
MONTGRIFFON en partie basse, le Chemin de
FONTENELLE et la ruelle du Pré d'OZIER à
AMBLAINVILLE



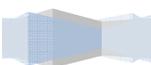
PROGRAMME DES TRAVAUX

1 – PREAMBULE

La Commune d'AMBLAINVILLE souhaite réaliser des travaux de réfection et de mise en sécurité de la rue de MONTGRIFFON en partie basse, du Chemin de FONTENELLE et de la ruelle du Pré d'OZIER.

Il est important de noter que ces travaux sont liés aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable et aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

Certaines prestations ne seront donc pas réalisées par la Commune mais par les délégataires ou Syndicats compétents.



2 – DESCRIPTION DU TERRAIN

L'emprise de l'opération de renforcement est la suivante :

Rue de MONTGRIFFON en partie basse

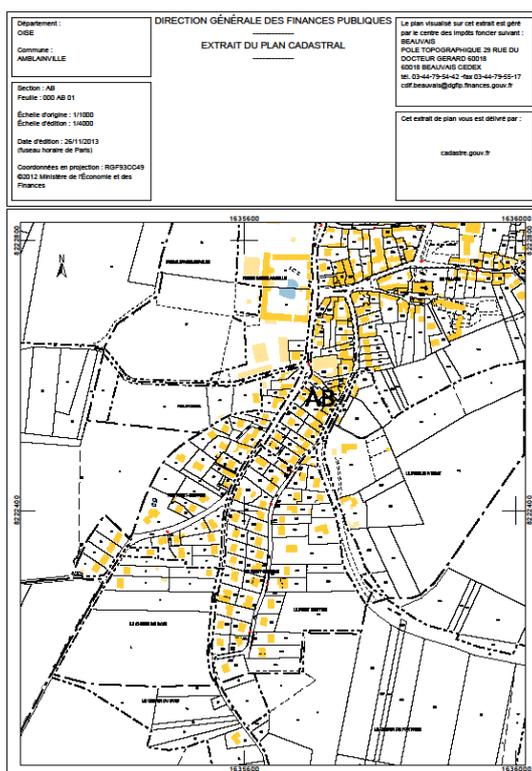
Depuis l'entrée de l'agglomération jusqu'à l'intersection avec le chemin de FONTENELLE

Chemin de FONTENELLE :

En totalité

Ruelle du Pré d'OZIER :

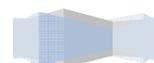
En totalité



3 – LES BESOINS

Cette opération répond à quatre besoins :

- 1- Ralentir les déplacements motorisés
- 2- Sécuriser les déplacements piétonniers
- 3- Assainissement des eaux pluviales
- 4- Rénovation des chaussées.



4 – LES ATTENTES

4-1 rénover la voirie:

Rue de MONTGRIFFON en partie basse

La chaussée

à double sens de circulation réservée à la circulation automobile sera d'une largeur de 5 m 00. Elle sera bordurée de part et d'autre par des bordures granit de type T2 en point haut et granit de type T2/ caniveaux béton de type CS 2 en point bas.

Les trottoirs

Le trottoir le plus accessible aux piétons sera revêtu en enrobé noir. Il aura une largeur de 1m80 dès que possible. Les trottoirs à créer sont représentés sur le plan VRD.

Il est important de noter dès à présent les points suivants :

Les emprises disponibles seront confirmées par le levé topographique qui fera apparaître les limites parcellaires, à ce stade de l'étude, on ne peut garantir une largeur constante disponible suffisante.

Places de stationnements

Ponctuellement des places de stationnements revêtus en enrobé noirs seront aménagées, elles seront positionnées en chevauchement entre la chaussée et l'accotement, elles permettront de créer ponctuellement des effets de chicanes.

Les entrées charretières.

En finition, elles seront traitées en enrobés de couleur noirs et assureront l'accessibilité aux parcelles.

Profil en travers type :

Le profil en travers type est le suivant :

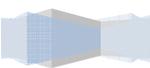
Voirie principale en largeur 5m00

1 Trottoir en largeur 1m80 dès que possible

Stationnements sur aménagements ponctuels spécifiques

Espaces verts sur aménagements ponctuels spécifiques

Les dimensionnements prévus ci-dessus pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente, sans que le résultat qualitatif final ne subisse de changement.



Pentes et rampes des voies :

Les voies présenteront les pentes et rampes figurant à l'Etude de Faisabilité épouseront dès que possible au mieux le terrain naturel.

Passages divers (carrossables ou piétonniers) seront adaptés au mieux aux conditions altimétriques locales, en prenant toutes précautions contre le ravinement.

Toutefois, au regard du terrain naturel avec très forte déclivité, il ne sera pas possible de garantir en tout point une accessibilité PMR.

[Chemin de FONTENELLE](#)

La chaussée

La largeur existante sera conservée, l'emprise des travaux démarre de l'intersection avec la rue du BEL AIR jusqu'à la dernière construction, soit environ 200m.

Les trottoirs

Sans objet

Places de stationnements

Sans objet

Les entrées charretières.

Sans objet

Profil en travers type :

La largeur existante sera conservée.

Pentes et rampes des voies :

Pentes et rampes existantes sont conservées

[RUELLE du PRE d'OZIER](#)

La chaussée

En partie basse : à double sens de circulation réservée à la circulation automobile sera d'une largeur de 5 m 00. Elle sera bordurée de part et d'autre par des bordures granit de type T2 en point haut et granit de type T2/ caniveaux béton de type CS 2 en point bas.

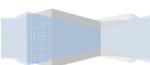
En partie haute : à sens unique de circulation réservée à la circulation automobile sera d'une largeur de 4 m 00. Elle sera bordurée de part et d'autre par des bordures granit de type T2 en point haut et granit de type T2/ caniveaux béton de type CS 2 en point bas.

Les trottoirs

Les 2 trottoirs seront de largeurs adaptées au foncier disponible

Il est important de noter dès à présent les points suivants :

Les emprises disponibles seront confirmées par le levé topographique qui fera apparaître les limites parcellaires, à ce stade de l'étude, on ne peut garantir une largeur constante disponible suffisante.



Places de stationnements

En partie basse : Ponctuellement des places de stationnements revêtus en enrobé noirs seront aménagées, elles seront positionnées en chevauchement entre la chaussée et l'accotement, elles permettront de créer ponctuellement des effets de chicanes.

En partie haute: pas de place de stationnement prévue en chevauchement

Les entrées charretières.

En finition, elles seront traitées en enrobés de couleur noirs et assureront l'accessibilité aux parcelles.

Profil en travers type :

Le profil en travers type est le suivant :

En partie basse :

Voirie principale en largeur 5m00 si possible
2 trottoirs de largeurs adaptées au foncier disponible
Stationnements sur aménagements ponctuels spécifiques
Espaces verts sur aménagements ponctuels spécifiques

En partie haute :

Voirie principale en largeur 4m00 si possible
2 trottoirs de largeurs adaptées au foncier disponible
Stationnements sur aménagements ponctuels spécifiques
Espaces verts sur aménagements ponctuels spécifiques

Les dimensionnements prévus ci-dessus pourront être modifiées en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente, sans que le résultat qualitatif final ne subisse de changement.

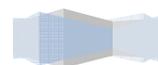
Pentes et rampes des voies :

Les voies présenteront les pentes et rampes figurant à l'Etude de Faisabilité épouseront dès que possible au mieux le terrain naturel.

4-2 Assainissement des eaux pluviales:

Les eaux des toitures et des jardins de chacune des constructions futures (type pavillons) seront récupérées et infiltrées sur chacune des parcelles.
Sur l'ensemble de l'opération les eaux de ruissellement (des voiries créées et des trottoirs) seront récupérées sur des regards grilles avaloirs, puis collectés dans des canalisations.

Le site aménagé sera pourvu sur sa partie avale d'un fossé ouvert ou d'un busage rénové en sortie d'AMBLAINVILLE (dans l'accotement) et qui reprendra la partie basse de la rue de MONTGRIFFON



Le site aménagé sera pourvu en partie avale du chemin de FONTENELLE d'un raccordement sur le bassin existant et qui reprendra le pluvial chemin de FONTENELLE, rue du BEL AIR et rue de MONTGRIFFON en partie amont et plus généralement tous les apports hydrauliques de la place et des rues adjacentes.

Les ouvrages auront une section suffisante pour n'apporter aucune gêne à l'écoulement naturel.

Les ouvrages seront calculés en application de la circulaire 77-284 du 26-6-77 relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations.

La localisation des ouvrages est susceptible de varier en fonction de l'étude du dossier d'exécution.

4-3 réseaux divers

Les travaux liés à l'ensemble des réseaux divers ne font pas partis du présent projet (y compris pour l'éclairage public)

5 – PHASAGE du PROJET

5-1 phasage :

Le projet sera réalisé en deux tranches.

Tranche ferme :

Moe Phase Conception pour al totalité et réalisation pour la rue de MONTGRIFFON en partie basse

Tranche conditionnelle :

Réalisation pour le chemin de FONTENELLE et la ruelle du Pré d'OZIER

6 – DELAI D'EXECUTION des TRAVAUX

Le délai prévisionnel d'exécution sera de 16 Semaines en tranche ferme et 16 semaines en tranche conditionnelle.

Hors les journées d'intempéries mais congés payés compris.

7 – CHIFFRAGES ESTIMATIFS

Rue de MONTGRIFFON en partie basse : 400 400 Euros HT

Chemin de FONTENELLE et Ruelle du Pré d'OZIER : 490 000 Euros HT

AMBLAINVILLE, le 26 NOVEMBRE 2013

